



# ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Rectorat de Grenoble Division des examens et concours

DEC DNB  
Réf N° 2022-29/DECDNB/SV  
Affaire suivie par :  
Sylvie Vacherat  
Claudine Neri-Lebourg  
Tél : 04 56 52 77 90  
Amélie Vivenza  
Tel : 04 56 52 77 98  
Mél : ce.cfg@ac-grenoble.fr

Grenoble, le 12 janvier 2022

La rectrice de l'académie

à

Mesdames et Messieurs les principaux de collège,  
Mesdames et Messieurs les directeurs de SEGPA,  
Mesdames et Messieurs les coordinateurs d'ULIS, UPE2A, Classe  
Relais  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement de lycées  
professionnels publics et privés et MLDS,  
Mesdames et Messieurs les directeurs d'EREA,  
s/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs  
d'académie – Directeurs académiques des services de l'éducation  
nationales des départements de l'académie de Grenoble,

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements relevant du  
Ministère de la Justice, CEF, CER, UEAJ, Service de la PJJ  
Mesdames et Messieurs les présidents des GRETA,  
Mesdames et Messieurs les directeurs de centre de formation continue,  
CFA, MFR

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements sanitaires et  
sociaux, IME, ITEP, IMPRO  
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO, Mission locale

**Objet :** Certificat de formation générale – Session de Juin 2022 - Académie de Grenoble

### Références :

- Art. 332-23 du Code de l'éducation ;
- Décret n°2015-372 du 31 mars 2015 – Socle commun des connaissances, de compétences et de culture ;
- Arrêté du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire de l'école élémentaire et du collège ;
- Arrêté du 19 juillet 2016 relatif aux conditions de délivrance du CFG ;
- Circulaire du 8 décembre 2020 publiée au BO n°47 du 10 décembre 2020 relative à l'organisation de la procédure et adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap ;
- Arrêté SJC n°2021-16 relatif au service mutualisé académique compétent pour le Diplôme National du Brevet et le Certificat de Formation Générale
- Circulaire académique du 25 octobre 2021 relative aux demandes d'aménagement des candidats en situation de handicap.

Le certificat de formation générale (CFG) garantit une « maîtrise satisfaisante » des connaissances et des compétences attendues en fin de cycle 3 (niveau fin de 6ème) telles que fixées par les programmes d'enseignement. Il valide également l'aptitude des candidats à utiliser les outils de l'information et de la communication ainsi que leur capacité à évoluer dans un environnement social et professionnel.

Deux sessions sont organisées dans l'Académie de Grenoble pour l'année scolaire 2021-2022 : la première en janvier 2022, la seconde en juin 2022.

La présente note a pour objet de préciser les modalités d'organisation de la session de juin 2022 dont les inscriptions se dérouleront :

**INSCRIPTIONS du lundi 24 janvier 2022 au vendredi 11 février 2022**

**Tableau récapitulatif des conditions d'inscription déterminant le statut du candidat scolaire ou du candidat individuel :**

Origine du candidat	CFG	
	statut scolaire	statut individuel
3ème GENERALE	Sur décision de la commission académique du 17 janvier 2022	
3ème "Prépa métiers"	Oui	
SEGPA / EREA	Oui	
Elève en situation de handicap scolarisé en ULIS	Oui	
3ème UPE2A	Oui	
3ème de MLDS (décrocheur)	Oui	
3 <sup>ème</sup> de Classe ou dispositif relais	Oui	
3ème agricole	Oui	
Elèves de plus de 16 ans scolarisés en lycée, LP, CFA	Oui	
Candidats scolarisés en ITEP, IME, IMPRO	au choix	
Etablissement relevant de la justice		Oui
Les candidats non scolarisés qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire (à partir de seize ans).		Oui
Stagiaires formation continue établissement public		Oui

## **I. PROCEDURE D'INSCRIPTION**

### **1. Les candidats individuels « grand public »**

Les candidats se présentant seuls à l'examen du CFG s'inscrivent à partir de l'application CYCLADES. Les informations, dont un guide pour savoir s'inscrire au CFG, sont disponibles sur le site académique :

<https://www1.ac-grenoble.fr/article/certificat-de-formation-generale-cfg-121682>

Le rectorat de l'académie de Grenoble adressera la confirmation d'inscription aux candidats qui devront la retourner signée, accompagnée de la copie d'une pièce d'identité pour vérification des données les concernant.

*Il est rappelé l'importance de l'exactitude de l'état civil qui doit être conforme à celui de la pièce d'identité (document à présenter le jour de l'examen).*

### **2. Les candidats individuels relevant d'une structure de formation**

- Documents à adresser **au plus tard le vendredi 11 février 2022, le cachet de la poste faisant foi** :

Rectorat de l'académie de Grenoble – DEC CFG 7 place Bir Hakeim – CS 81065 – 38021 Grenoble cédex 1
--

- fiche d'inscription (annexe 1), signée par le responsable légal du candidat, ou le candidat lui-même s'il est majeur ;
- photocopie de la pièce d'identité ;
- attestation de recensement ou du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté pour les candidats ayant entre 16 et 25 ans au moment de la clôture des inscriptions, uniquement pour les candidats de nationalité française.

Les structures de formation compléteront leur envoi par une liste récapitulative de leurs candidats afin que le service du CFG puisse contrôler la réception de la totalité des pièces transmises.

- Document à faire parvenir pour **lundi 30 mai 2022 au plus tard à :**

Rectorat de l'académie de Grenoble – DEC CFG  
7 place Bir Hakeim – CS 81065 – 38021 Grenoble cédex 1

→ attestation de suivi de formation (annexe 2) avec tous les champs renseignés pour aider à la décision du jury académique

### **3. Les candidats individuels relevant d'un établissement pénitentiaire**

- Documents des candidats à faire parvenir pour **le vendredi 8 avril 2022 au plus tard à :**

Rectorat de l'académie de Grenoble – DEC CFG  
7 place Bir Hakeim – CS 81065 – 38021 Grenoble cédex 1

→ fiche d'inscription (annexe 1), signée par le responsable légal du candidat, ou le candidat lui-même s'il est majeur ;  
→ photocopie de la pièce d'identité ;  
→ attestation de recensement ou du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté pour les candidats ayant entre 16 et 25 ans au moment de la clôture des inscriptions, uniquement pour les candidats de nationalité française.

Les établissements pénitentiaires compléteront leur envoi par une liste récapitulative de leurs candidats afin que le service du CFG puisse contrôler la réception de la totalité des pièces transmises. **Cependant, ils devront adresser un nombre prévisionnel de candidats au plus tard le vendredi 25 mars 2022 à l'adresse mail : [ce.cfg@ac-grenoble.fr](mailto:ce.cfg@ac-grenoble.fr).**

- Document à faire parvenir pour **lundi 30 mai 2022 au plus tard à :**

Rectorat de l'académie de Grenoble – DEC CFG  
7 place Bir Hakeim – CS 81065 – 38021 Grenoble cédex 1

→ attestation de suivi de formation (annexe 2) avec tous les champs renseignés pour aider à la décision du jury académique

### **4. Les candidats scolaires**

#### **4.1. Procédures d'inscriptions dans CYCLADES :**

#### **➤ EPLE ou établissements privés sous contrat du ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation:**

Ces établissements procèdent aux inscriptions depuis SIECLE BEE en réalisant un import depuis la BEE vers CYCLADES. Cependant, il vous revient de présélectionner dans la BEE, les élèves qui seront à inscrire au CFG avant l'import.

Les différentes étapes sont présentées dans les fiches suivantes :

- Annexe 3 : FPE-ETAB-IMPORT-CandBEE-CFG-v5.1
- Annexe 4 : MEMO-ETAB-INSC-Documents-inscription\_CFG-v1.0
- Annexe 5 : MEMO-ETAB-INSC-Documents-inscription\_CFG-v1.0
- Annexe 6 : MEMO-ETAB-INSC-Documents-inscription\_CFG-v1.0
- Annexe 7 : MEMO-ETAB-INSC-Documents-inscription\_CFG-v1.0
- Annexe 8 : MEMO-ETAB-INSC-Documents-inscription\_CFG-v1.0

#### **Rappel :**

Les **élèves de 3<sup>ème</sup> générale** peuvent être inscrits uniquement si la commission académique de dérogation du DNB vers le CFG a accordé l'inscription.

#### **Préalable avant l'import :**

Les établissements utilisant la procédure de transfert de bases de données vers l'application Cyclades veilleront à ce que celles-ci soient fiabilisées. Les données devront être en tous points conformes à celles figurant sur la pièce d'identité de chacun des candidats (même nom de famille, même nom d'usage, ensemble des prénoms dans l'ordre figurant sur la pièce d'identité **document à présenter le jour de l'examen**).

Les adresses (lieux-dits, numéro d'adresse,) des candidats ne devront **pas contenir de caractères apostrophe, de guillemet ou de parenthèse** : si tel est le cas, les adresses doivent être modifiées en amont de l'import.

**Attention** : les candidats avec des données incomplètes ne seront pas importés dans CYCLADES.

#### Import :

L'import des candidatures depuis SIECLE BEE vous permettra d'importer dans CYCLADES les candidatures de vos élèves à l'examen à partir de fichiers exportés depuis SIECLE BEE.

#### Après l'import :

Cyclades permet de visualiser et d'imprimer les listes des candidats préinscrits par ordre alphabétique ou par division de classe, selon votre choix, pour **vérification et mise à jour**.

Cette vérification est obligatoire. Elle est accessible depuis la rubrique « gérer les inscriptions » dans CYCLADES. Elle doit porter sur les points suivants :

- Etat civil/identité (lorsqu'un élève a plusieurs prénoms, supprimer le dernier s'il est incomplet) ;
- Date et lieu de naissance. Pour les candidats nés à l'étranger, saisir 099 comme département de naissance et préciser le pays de naissance ;
- Le n° INE (identifiant national composé de 9 chiffres + 2 lettres) est **OBLIGATOIRE** ;
- L'adresse du responsable légal 1. Pour les candidats résidant à l'étranger, inscrire 99999 dans la zone code postal et saisir le pays de résidence dans la zone localité « Adresse mail de la famille » ;
- **Un code de division de classe doit être saisi pour chaque candidat (important pour l'étape d'organisation des épreuves)** ;
- Editer les listes d'inscription des candidats : Après la fermeture du serveur, aucune édition ne sera possible.

#### ➤ Établissements privés hors contrat, en suisse, les MLDS :

L'inscription des candidats est accessible à partir de l'activité *Inscription* puis rubrique « *Inscrire* » et « *Inscrire un nouvel élève* » sur CYCLADES.

Cyclades permet de visualiser et d'imprimer les listes des candidats inscrits par ordre alphabétique ou par division de classe, selon votre choix, pour **vérification**.

Cette vérification est obligatoire. Elle est accessible depuis la rubrique « gérer les inscriptions » dans CYCLADES. Elle doit porter sur les points suivants :

- Etat civil/identité (lorsqu'un élève a plusieurs prénoms, supprimer le dernier s'il est incomplet) ;
- Date et lieu de naissance. Pour les candidats nés à l'étranger, saisir 099 comme département de
- L'adresse du responsable légal 1. Pour les candidats résidant à l'étranger, inscrire 99999 dans la zone code postal et saisir le pays de résidence dans la zone localité « Adresse mail de la famille » ;
- **Un code de division de classe doit être saisi pour chaque candidat (important pour l'étape d'organisation des épreuves)**.
- Editer les listes d'inscription des candidats : Après la fermeture du serveur, aucune édition ne sera possible.

#### INFORMATIONS CYCLADES

##### CONNEXION :

- EPLE ou Établissements privés sous contrat de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports :

Vous accéderez à l'application par le portail ARENA (via le réseau administratif ou à l'aide de votre clé OTP) – Examens et concours – Gestion des candidats CYCLADES.

- Établissements du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation :

Vous accéderez à l'application via l'adresse : <https://extranet.ac-grenoble.fr> munis de votre identifiant (commence par agr-) et de votre mot de passe fournis par la DRAAF.

- Autres établissements : privés hors contrat, suisses, MLDS :

Vous accéderez à l'application via l'adresse : <https://extranet.ac-grenoble.fr> munis de votre identifiant (commence par cyc-) et de votre mot de passe fournis par la DSI et vous les inscrivez manuellement.

##### ASSISTANCE TECHNIQUE :

En cas de problème informatique technique de connexion, vous devez **impérativement déposer un ticket** auprès du service assistance selon les modalités suivantes :

- Établissements rattachés au ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports :

Sur le PORTAIL DE SERVICES ET D'ACCOMPAGNEMENT (accessible également depuis le PIA) :

<https://assistance.ac-grenoble.fr>

- Établissements hors ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports (ministère de l'agriculture ou autre), hors contrat, centres étrangers

Allez sur l'adresse : <https://relations-usagers.web.ac-grenoble.fr/demande-assistance> pour formuler votre demande.

NB : - Ne pas tenir compte des informations du pavé vert, remplissez directement le formulaire

- Ne pas oublier de communiquer votre code établissement (RNE), un numéro de téléphone et une adresse mail.

#### 4.2. Les pièces justificatives

Pour être inscrit, le candidat devra fournir un justificatif d'état civil en cours de validité.  
Les candidats de plus de 16 ans au 11 février 2022 et de nationalité française doivent obligatoirement présenter au moment de l'inscription une copie de l'attestation de recensement ou le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (*loi 97.1019 du 28/10/1997*).

**Ces documents seront conservés dans l'établissement.**

#### 4.3. Edition des confirmations

Ces confirmations devront être imprimées dès l'ouverture du service CYCLADES afin de les distribuer rapidement aux élèves pour qu'ils puissent les vérifier et effectuer les corrections nécessaires. Le cas échéant, les modifications devront être portées en rouge **par le candidat et son représentant légal s'il est mineur**, puis saisies par l'établissement dans CYCLADES pour réédition des confirmations.

**Chaque confirmation devra être signée par le candidat et son représentant légal s'il est mineur.** La signature engage le candidat : aucun changement de série, d'option, ne sera pris en compte après la signature du document.

**Les confirmations devront être conservées dans les établissements.**

#### 4.4. Gérer les recueils de consentements de la communication des résultats

Sur la confirmation d'inscription, il conviendra de recueillir le consentement du candidat ou de son représentant légal sur les 2 rubriques suivantes :

- Communication des résultats à la presse et aux organismes privés ;
- Communication des résultats aux collectivités territoriales.

Dans Cyclades, ces deux rubriques sont initialisées par défaut à NON.

Je vous rappelle qu'**une réponse négative à la mention** « communication des résultats en vue d'une publication » **implique la non parution des résultats sur ces sites.**

Toutefois, les résultats de tous les candidats seront publiés sur le site du ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

#### 4.5. Suivi des inscriptions après la fermeture du serveur

**Il n'existe pas de correspondance entre la base de données de l'établissement et la base de gestion de l'examen (Cyclades).  
Toutes les modifications effectuées en établissement dans votre base SIECLE ne sont pas automatiquement mises à jour dans CYCLADES.**

**Il est donc impératif de signaler systématiquement par mail au service académique (ce.cfg@ac-grenoble.fr) tout au long de l'année :**

- Tout changement d'adresse, d'état civil, de situation familiale, de classe... ;
- Tout changement d'établissement au sein de l'académie (déménagement, conseil de discipline...);
- Tout nouveau candidat venant d'un autre département : une fiche d'inscription, **annexe 1**, devra être remplie au plus vite et renvoyée au service ;
- Tout départ d'un candidat dans une autre académie.

La date limite pour permettre un traitement informatisé des modifications de candidature est fixée au **vendredi 15 avril 2022**.

J'attire votre attention sur le fait qu'un changement d'établissement signalé au service académique après le vendredi 15 avril 2022 ne pourra donner lieu à un changement de centre d'examen, sauf en cas de changement d'académie ou cas de force majeure.

## II. LES AMENAGEMENTS

Conformément à la circulaire du 8 décembre 2020 publiée au BOEN n°47 du 10 décembre 2020 relative à l'organisation de la procédure et adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap, les demandes d'aménagement doivent être formulées au plus tard à la date de clôture du registre d'inscription, soit le vendredi 11 février 2022.

Toute demande parvenue après la date du 11 février 2022 ne sera pas recevable. Je vous invite à vous reporter aux informations en ligne sur le site académique :

<https://www1.ac-grenoble.fr/article/amenagements-particuliers-pour-les-situations-de-handicap-121630>

### III. MODALITES D'EVALUATIONS ET DATES DES EPREUVES

<b>CANDIDATS SCOLAIRES</b> → <b>Epreuve jeudi 16 juin 2022</b>	
<b>CANDIDATS INDIVIDUELS</b> → <b>Epreuve vendredi 17 juin 2022, après midi</b>	
<b>ORAL</b> <b>20 mn</b>	Pour tous les candidats, l'épreuve orale de vingt minutes repose sur un entretien avec le jury et peut prendre appui sur un dossier, préparé par le candidat. Cette épreuve permet d'apprécier les aptitudes à la communication orale, aux relations sociales ainsi que la capacité à exposer son expérience personnelle et à se situer dans son environnement social ou professionnel. Le dossier repose soit sur l'expérience professionnelle du candidat, soit sur l'un des parcours éducatifs qu'il a suivis (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé), notamment à l'occasion d'un ou plusieurs stages. Le dossier comporte 5 à 10 pages. Sa rédaction implique l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Néanmoins un dossier manuscrit ne peut être refusé.
<b>160 points</b>	
<b>CANDIDATS SCOLAIRES → Evaluation au cours de la formation</b>	
<b>Evaluation des acquis</b>	Attribution de points selon le niveau de maîtrise de chacun des domaines et de chacune des composantes du premier domaine du socle commun de connaissances, de compétences et de culture niveau fin de cycle 3. <u>Barème</u> : Maîtrise insuffisante 10 points Maîtrise fragile 20 points Maîtrise satisfaisante 25 points Très bonne maîtrise 30 points
<b>240 points</b>	
<b>CANDIDATS INDIVIDUELS → Epreuves vendredi 17 juin 2022, matin</b>	
<b>ECRIT</b> <b>1 heure</b> <b>de français</b>	Porte sur les programmes de français Evalue si le candidat est capable de lire et de comprendre un texte d'une vingtaine de lignes et de rédiger un court exercice d'expression.
<b>120 points</b>	
<b>ECRIT</b> <b>1 heure</b> <b>de</b> <b>mathématiques</b>	Porte sur les programmes de mathématiques. Evalue principalement les compétences attendues en fin de cycle 3. Elle est constituée d'exercices à partir de documents ou de situations en rapport avec la vie pratique. Selon les sujets, la calculatrice peut être autorisée.
<b>120 points</b>	

### IV. LE JURY ACADEMIQUE DE DELIBERATION

Le jury académique se tiendra le lundi 27 juin 2022. Les résultats seront publiés le mercredi 29 juin 2022 et seront consultables dans la rubrique CFG sur le site académique :

<https://www1.ac-grenoble.fr/article/resultats-des-examens-121653>

Vous trouverez, en annexe 9, un tableau récapitulatif de l'ensemble des dates.

Mes services sont à votre disposition pour vous apporter toute l'aide nécessaire et tout renseignement complémentaire.

**Pour la rectrice et par délégation,**  
**Le chef de la division des examens et concours**

  
**Laurence Giry**

#### Pièces jointes :

- Annexe 1 : Fiche d'inscription
- Annexe 2 : Attestation de suivi de formation
- Annexe 3 : FPE-ETAB-IMPORT-CandBEE-CFG-v5.1
- Annexe 4 : MEMO-ETAB-INSC-Documents-inscription\_CFG-v1.0
- Annexe 5 : MEMO-ETAB-INSC-Documents-inscription\_CFG-v1.0
- Annexe 6 : MEMO-ETAB-INSC-Documents-inscription\_CFG-v1.0
- Annexe 7 : MEMO-ETAB-INSC-Documents-inscription\_CFG-v1.0
- Annexe 8 : MEMO-ETAB-INSC-Documents-inscription\_CFG-v1.0
- Annexe 9 : Tableau récapitulatif dates CFG session juin 2022